

**SEANCE ORDINAIRE du COMITE SYNDICAL
du LUNDI 4 AVRIL 2022 à 18 h 30**

COLLEGE TRAITEMENT

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum réduit au tiers du fait de l'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 : 14

Présents : 21.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Florence GUERRO, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Eric SOULES et Vincent VILLARD,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Ivan ALQUIER, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM et MM. Michel DOURTHE, Yves DUNOGUES et Didier PLANCKE.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Eric BRETHERS remplacé par Monsieur Vincent VILLARD,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM et Madame Angéline CHAUX rem placée par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Christophe LABRUYERE et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Bernard DELMONT, Jean-Luc DUBROCA, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE, Patrick SABIN et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Assistent également à la séance Caroline JARRY, Directrice et Yoann BRUN, Responsable des services techniques.

Eric SOULES donne lecture de l'ordre du jour à ses collègues. Il ne donne lieu à aucun commentaire de leur part.

Point n°1 : Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical – Collège Traitement en date du 21 février 2022

Le compte-rendu de la séance du Comité syndical – Collège Traitement en date du 21 février 2022 a été transmis à l'ensemble des délégués, titulaires et suppléants le 25 mars 2022.

Les conseillers communautaires et le secrétariat des Communautés de Communes en ont été destinataires le 25 mars 2022, pour information.

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Information sur les décisions du Président prises conformément à la délibération du Comité syndical du 31 août 2020 lui donnant délégation d'attributions (article L5211-10 du CGCT)

Eric SOULES fait part à ses collègues des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Comité syndical. Il s'agit de :

- **2022-03 en date du 28 février 2022** - Signature d'un **contrat de maintenance pour le contrôle d'accès de la déchetterie d'YCHOUX** (maintenance préventive de logiciels, interface vers le logiciel central, hébergement des données, visite préventive sur site du matériel) conclu avec la société ADEMI PESAGE de LA SEGUINIÈRE (49), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} février 2022, pour un montant annuel de 2 810 € H.T.
- **2022-05 en date du 11 février 2022** - Signature de la **modification en cours d'exécution n°1 du marché n°2021-01 – Collecte et transport des déchets de bois issus des déchetteries** afin d'entériner la suppression des prestations réalisées à la déchetterie de LABOUHEYRE, depuis le 1^{er} janvier 2022, soit une moins-value annuelle de 14 065.65 € H.T., correspondant à un tonnage estimatif de 213 t, **diminution de 6.90 %** du montant du marché initial, soit un montant global de 829 924.05 € H.T. pour 4 ans.
- **2022-06 en date du 04 février 2022** - Signature d'une **convention d'honoraires** conclue avec AGH Avocats, agissant par Maître Anne-Geneviève HAKIM, Avocat au Barreau de Bordeaux, chargée de conseiller et de défendre les intérêts du SIVOM, dans le cadre d'une procédure pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, sur une nouvelle assignation délivrée à la demande de la SARL GOELIA GESTION le 22 octobre 2021, au sujet de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères du 2^e semestre 2021, selon les honoraires de base de 2 300 € HT, hors honoraires de postulation, et les honoraires complémentaires de 400 € HT par jeu de conclusions auxquels s'ajoutent les frais de débours et de déplacement.
- **2022-07 en date du 07 février 2022** - Signature d'un **contrat d'aide au dépannage portant sur 12 bennes à ordures ménagères du SIVOM** (opérations de maintenance et de prévention sur le module de compaction des déchets), conclu avec SEMAT de LA ROCHELLE (17), à compter du 1^{er} février 2022, pour une durée de 3 mois, reconductible, soit un montant total de 4 620.00 € H.T..
- **2022-08 en date du 22 février 2022** - Signature d'un **contrat de reprise de l'acier issu de la collecte sélective**, conclu avec la société ARCELORMITTAL FRANCE de SAINT DENIS (93), pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un prix plancher garanti de 35 € H.T. la tonne, (pour information : prix moyen de reprise sur 12 mois : octobre 2020 / octobre 2021 = 204.29 € H.T. la tonne).

- **2022-09 en date du 22 février 2022** - Signature d'un **contrat de reprise de l'aluminium issu de la collecte sélective**, conclu avec la société CYCLAMEN d'EGUELSHARDT (57), pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible une fois, pour un prix plancher garanti de 200 € H.T. la tonne.
- **2022-10 en date du 22 février 2022** - Signature d'un **contrat de reprise des plastiques issus de la collecte sélective**, conclu avec la société VALORPLAST de PARIS (75), pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un prix plancher garanti de :
 - Flux 4 « Plastiques souples » = 0 € H.T. la tonne,
 - Flux 5 « MIX PET Clair » = 65 € H.T. la tonne (pour information : prix moyen de reprise sur 11 mois : janvier / novembre 2021 = 322.27 € H.T. la tonne),
 - Flux 6 « MIX PET foncé » = 10 € H.T. la tonne (pour information : prix moyen de reprise sur 11 mois : janvier / novembre 2021 = 59.90 € H.T. la tonne),
 - Flux 7 « MIX PE/PP/PS » = 0 € H.T. la tonne (pour information : prix moyen de reprise sur 11 mois : janvier / novembre 2021 = 106.18 € H.T. la tonne).
- **2022-11 en date du 22 février 2022** - Signature d'un **contrat de reprise du papier/carton non complexé et complexé issu de la collecte sélective**, conclu avec la société SAICA NATURE de LORP-SENTARAILLE (09), pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2022,
 - PCNC – 5.02 (EMR) : prix plancher garanti de 110 € H.T. la tonne et prix de reprise de 163 € H.T. la tonne (base septembre 2021),
 - PCC – sorte 5.03 (ELA) : prix plancher 0 € H.T. la tonne et prix de reprise de 0 € H.T. la tonne (base septembre 2021).
- **2022-12 en date du 10 mars 2022** - Signature d'une **convention pour le traitement des ordures ménagères du SICTOM du Marsan** pendant l'arrêt technique de l'unité de compostage, du 10 au 18 mars 2022, pour un poids évalué à 525 tonnes, soit un montant total estimatif de 39 768.75 € H.T.
- **2022-13 en date du 15 mars 2022** - Signature d'un **contrat de maintenance portant sur le compacteur à carton de la déchetterie de BISCARROSSE-BOURG**, conclu avec la société GILLARD de BOIS LE ROI (77), à compter de sa notification, pour une durée d'un an, soit un montant total de 1 620.00 € H.T., correspondant à 4 visites trimestrielles,
- **2022-14 en date du 15 mars 2022** - Signature d'une **convention de formation** conclue avec la société DUCOS Formation de SAINT AVIT (40) pour dispenser la FCO du Transport de marchandises, à un agent de maîtrise principal, chauffeur, compte tenu de la date de fin de validité de son autorisation, du 02 au 06 mai 2022, pour un montant de 555.00 € H.T.,
- **2022-15 en date du 18 mars 2022** - Signature du **marché n°2022-11 – Vérification et révision périodiques des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IFPNA), installés sur les bennes à ordures ménagères**, réalisées à intervalles d'un an, conclu avec la société LEVAUFRE de IBOS (65) pour un montant estimatif annuel de 20 866.20 € H.T., à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2022, reconductible par tacite reconduction d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans et 9.5 mois maximum,

Point n°3 : Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget principal SIVOM du Born - Traitement

L'excédent de fonctionnement cumulé 2021 s'élève à 298 977.08 €. Compte tenu de la construction du budget primitif 2022, il est proposé de reporter l'intégralité de l'excédent en section de fonctionnement, sans affectation en investissement.

Accord unanime du Comité syndical.

Point n°4 : Vote du budget primitif 2022 - Budget principal SIVOM du Born - Traitement

Après avoir rappelé que le budget principal Traitement des ordures ménagères est relatif :

- à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Pontenx-les-Forges,
- au centre de transfert des déchets de Morcenx-la-Nouvelle,
- aux installations de stockage de déchets inertes (ISDI) de Biscarrosse et de Mimizan,
- à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Piche à Sainte Eulalie-en-Born et de l'ISDI de Parentis-en-Born, en attente de réhabilitation.

Eric SOULES indique que le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **4 018 000 €**.

Ce budget principal est bâti à partir du **maintien des tarifs de la redevance en ISDI** au niveau de 2022, soit 12,12 € le m³ de déchets inertes.

Pour les clients de l'UVE, les tarifs 2022 sont révisés en fonction des formules de révision des prix des marchés et conventions de traitement. La TGAP passe de 11 € à 12 € H.T. par tonne.

Pour le SEDHL, la CCCHL et le SIVOM du Born, le prix de traitement augmente de 1,80 € H.T. par tonne et s'élève en 2022 à **76,60 € H.T. par tonne**. En effet, la hausse de la TGAP est partiellement compensée par une reprise sur provisions de 66 000 €. Un plan dégressif de reprise sur provisions permettra d'augmenter le tarif de traitement de 1,80 € tous les ans jusqu'en 2025 où il atteindra 82 € H.T. la tonne en dehors de toute autre modification du budget.

Les crédits sont prévus hors taxes. Le budget est voté au niveau du chapitre avec les opérations d'équipement comme chapitres. Il utilise la nomenclature comptable M14 sans fonction.

Puis il donne le détail des principaux postes des différents chapitres, tant en dépenses qu'en recettes.

> DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

		Prévu 2020	Prévu 2021	Prévu 2022
011	Charges à caractère général	3 030 735,15 €	3 268 704,16 €	3 374 902,96 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00 €	35 000,00 €	41 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	6 000,00 €	5 500,00 €
66	Charges financières	7 174,34 €	3 298,28 €	3 122,04 €
67	Charges exceptionnelles	309 580,51 €	160 553,69 €	25 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	75 000,00 €	- €	50 000,00 €
022	Dépenses imprévues	120 000,00 €	303,87 €	109 275,00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	423 010,00 €	421 140,00 €	409 200,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES		4 021 500,00 €	3 895 000,00 €	4 018 000,00 €

> RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

		Prévu 2020	Prévu 2021	Prévu 2022
002	Excédent antérieur reporté	607 446,82 €	433 641,18 €	298 977,08 €
70	Produits des services, domaine et vente divers	1 304 653,18 €	3 037 558,82 €	3 260 022,92 €
74	Dotations et participations	1 725 700,00 €	- €	6 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	171 400,00 €	183 000,00 €	82 500,00 €
76	Produits financiers	2 500,00 €	3 800,00 €	4 000,00 €
77	Produits exceptionnels	14 800,00 €	- €	- €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	195 000,00 €	237 000,00 €	366 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES		4 021 500,00 €	3 895 000,00 €	4 018 000,00 €

Puis il aborde la section d'investissement : les crédits s'équilibrent en recettes et en dépenses à 2 291 347,67 €. Il détaille les principaux postes de la section et notamment les travaux de mise aux normes à réaliser sur l'UVE.

> DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	842 400,00	539 400,00	1 640 000,00	1 640 000,00	2 179 400,00
Total des dépenses d'équipement		842 400,00	539 400,00	1 640 000,00	1 640 000,00	2 179 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 600,00	0,00	29 600,00	29 600,00	29 600,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		7 347,67	7 347,67	7 347,67
Total des dépenses financières		107 600,00	0,00	111 947,67	111 947,67	111 947,67
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		950 000,00	539 400,00	1 751 947,67	1 751 947,67	2 291 347,67
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		950 000,00	539 400,00	1 751 947,67	1 751 947,67	2 291 347,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 291 347,67
---	---------------------

> RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	100 994,25	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100 994,25	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		100 994,25	0,00	1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	421 140,00		409 200,00	409 200,00	409 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		421 140,00		409 200,00	409 200,00	409 200,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		522 134,25	0,00	1 469 200,00	1 469 200,00	1 469 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	822 147,67
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 291 347,67
---	---------------------

Après avoir annoncé le montant consolidé des deux budgets, participations entre budgets déduites : 13 918 300 € en fonctionnement et 8 163 089,67 € en investissement, il sollicite les questions des délégués. Aucune question n'étant posé, il met au vote le budget primitif.

Le Comité syndical vote le budget primitif principal Traitement 2022 à l'unanimité.

En résumé :

Le budget principal Traitement 2022 reste stable en section de fonctionnement, par rapport à 2021, malgré la hausse de la TGAP.

Les tarifs de traitement des déchets à l'UVE augmentent entre 0.60 % et 3.77% par rapport à 2021, selon les formules de révision des prix des différents marchés et conventions conclus avec les clients de l'usine. Le prix de traitement pour les collectivités adhérentes augmente de 2.40%.

Le tarif de dépôt de gravats en ISDI n'augmente pas.

Le budget 2022 en section d'investissement augmente de 140% par rapport à 2021, en raison des travaux obligatoires de mise aux normes de l'UVE et des travaux de réhabilitation des installations de stockage.

Ce budget présente un faible taux d'endettement puisqu'un seul emprunt reste en cours.

Le solde des provisions semi-budgétaires s'élève à 2 387 105 €.

Point n°5 : Election d'un nouveau membre du Bureau syndical du SIVOM du Born

Depuis le retrait au 1^{er} janvier 2022 de la CCCHL pour les communes d'Escource, Labouheyre, Liposthey et Sagnac-et-Muret du SIVOM, pour les compétences collecte et traitement, au profit du SEDHL, certains délégués n'ont pas été désignés par leurs assemblées pour représenter leur collectivité au sein du SIVOM.

Ainsi, il est nécessaire de désigner un nouveau membre au Bureau syndical du SIVOM en remplacement Monsieur Jean-Marie GUILHEMSANS, non désigné par sa collectivité.

Pour rappel, le Bureau syndical est composé ainsi :

- *Le Président*
- *7 Vice-Présidentes et Vice-Présidents*
- *4 membres, à raison d'1 membre par collectivité adhérente.*

Missions du Bureau syndical :

- *Préparation de chaque réunion du Comité syndical, sur la base de l'ordre du jour élaboré par le Président,*
- *Délégations données ponctuellement par le Comité syndical pour suivre des projets particuliers,*
- *Débat sur des sujets divers.*

Qualité	Membres	Collectivité
Président	Eric SOULES	CCGL
1 ^{ère} Vice-Présidente	Michelle BURGAN	CC Mimizan
2 ^e Vice-Présidente	Patricia CASSAGNE	CCGL
3 ^e Vice-Président	Jérôme BAYLAC DOMENGETROY	SEDHL
4 ^e Vice-Présidente	Nathalie BENQUET	CCGL
5 ^e Vice-Président	Gilbert BADET	CC Mimizan
6 ^e Vice-Président	Jean-Jacques CAPDEPUY	CCGL
7 ^e Vice-Président	Patrick SABIN	CCCHL SEDHL
1 ^{er} membre	Vincent LOUBERE	CCGL
2 ^e membre	Henri-Jean THEBAULT	CC Mimizan
3^e membre	Poste à pourvoir	CCCHL
4 ^e membre	Paul CARRERE	SEDHL

Lors de l'appel à candidature en date du 15 mars 2022, Monsieur Vincent ICHARD, membre de la CCCHL s'est porté candidat, en tant que 3^e membre du Bureau syndical.

Il est élu à l'unanimité.

Point n°6 : Non application du vote à bulletin secret pour la désignation des membres des commissions

En cette période de crise sanitaire, et afin de limiter la durée de la séance, il est proposé au Comité syndical, par transposition de l'article L.2121-21 CGCT, de ne pas procéder aux désignations par vote à bulletin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les désignations visées sont celles du point 7 au point 11 de l'ordre du jour.

Le Comité syndical adopte ces modalités de vote à l'unanimité.

Point n°7 : Désignation des membres de la Commission Affaires Générales

Comme énoncé précédemment au point 5, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la Commission Affaires Générales, en remplacement de Monsieur Bernard GRIHON, non désigné par sa collectivité.

Délégations :

- *L'administration générale,*
- *Les aspects juridiques des textes existants et à créer.*

Missions de la Commission :

- *Elaboration de règlements divers,*
- *Relecture, dépoussiérage et modification éventuelles des règlements existants dans tout domaine (administratif, juridique, technique, ayant trait au personnel...). Exemples : règlement intérieur du Comité syndical, règlement de formation du personnel, règlement de collecte, ...*
- *Mise à jour du document unique,*
- *Elaboration de nouveaux textes en matière de sécurité.*

La commission se réunit en journée, à raison de 2 fois en 2021.

Membres	Collectivité
Gilbert BADET	CC Mimizan
Jean SLOSTOWSKI	CC Mimizan
Poste à pourvoir	

Aucun candidat ne se présentant et le nombre de membres de la commission n'étant imposé ni par les textes, ni par les statuts du SIVOM, Eric SOULES propose que le nombre de membres de cette commission reste à 2.

Accord unanime.

Point n°8 : Désignation des membres de la Commission Commande Publique / Travaux

Comme énoncé précédemment au point 5, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la Commission Commande Publique / Travaux, en remplacement de Monsieur Richard CABANAC, non désigné par sa collectivité.

Délégations :

- Entretien préventif et curatif des bâtiments, des sites, des véhicules et des équipements,
- Suivi des dégâts après sinistres,
- Suivi des travaux.

Missions de la Commission :

- Validation des cahiers des clauses techniques particulières des marchés publics (fourniture, travaux et prestations) et du choix des critères de jugement des offres, quelle que soit la procédure de dévolution des marchés retenue (marché à procédure adaptée, marché négocié ou appel d'offres),
- Assistance du Président, habilité à signer les marchés publics, au choix des titulaires des marchés pour lequel la commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire, et ce, pour les deux collègues,
- Suivi des travaux avec présence aux réunions de chantier,
- Suivi de l'entretien des bâtiments, des sites, des véhicules et des équipements.

La commission se réunit en journée ou en fin de journée, à raison de 10 fois par an.

Membres	Collectivité
Jean-Jacques CAPDEPUY	CCGL
Marie Hélène BOUSQUET	CCGL
Patrick FRAGNEAU	CCGL
Daniel ANTAGNAC	CC Mimizan
Patrick SABIN	SEDHL
Poste à pourvoir	Il est proposé que Michelle BURGAN intègre cette commission, puisqu'elle fait partie également de la CAO Collecte, qui se réunit concomitamment

Accord unanime.

Point n°9 : Désignation des membres de la Commission Démarche Croissance Verte

Comme énoncé précédemment au point 5, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la Commission Démarche croissance verte, en remplacement de Monsieur Michel POUJOUX, non désigné par sa collectivité.

Délégations :

- *Economie sociale et solidaire,*
- *Transition énergétique,*
- *Traitement des déchets verts,*
- *Valorisation Energétique,*
- *Traitement des biodéchets.*

Missions de la Commission :

- *Développement d'une politique d'économie sociale et solidaire en concertation avec les Commissions Communication/Prévention des déchets et Finances,*
- *Recherche de solutions innovantes en matière de véhicules, équipement, consommation d'énergie pour utiliser de l'énergie verte ou pour économiser de l'énergie,*
- *Recherche de solutions optimisées du point de vue technique et économique pour le traitement des déchets verts.*

La commission se réunit en fin de journée, à raison de 2 à 3 fois par an.

Membres	Collectivité
Patrick SABIN	SEDHL
Titouan DAUDIGNON	CCGL
Eric BRETHES	CCGL
Jean-Jacques CAPDEPUY	CCGL
Daniel ANTAGNAC	CC Mimizan
Henri-Jean THEBAULT	CC Mimizan
Poste à pourvoir	

Aucun candidat ne se présentant et le nombre de membres de la commission n'étant imposé ni par les textes, ni par les statuts du SIVOM, Eric SOULES propose que le nombre de membres de cette commission reste à 6.

Accord unanime.

Point n°10 : Désignation des membres de la Commission des Finances

Comme énoncé précédemment au point 5, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la Commission Finances, en remplacement de Monsieur Paul CARRERE.

Délégations :

- *Finances*

Missions de la Commission :

- *Préparation des budgets et des décisions modificatives,*
- *Analyse des comptes administratifs,*
- *Suivi de la trésorerie et de la consommation des crédits,*
- *Examen des créances irrécouvrables à admettre en non-valeurs,*
- *Elaboration des tarifs des redevances de toutes les catégories d'usagers (particuliers, campings, grandes surfaces, administration, ...) en concertation éventuelle avec les autres commissions,*
- *Refonte de la classification de la redevance,*
- *Mise à jour du règlement de facturation,*
- *Elaboration des tarifs de dépôt en décharges, des tarifs d'incinération,*
- *Suivi des bilans financiers des opérations d'investissement,*
- *Accompagnement du Président en matière d'emprunts, de lignes de trésorerie et de demande de subventions.*
- *Avis sur tous sujets ayant un impact sur les finances du SIVOM.*

La commission se réunit en journée, à raison de 6 fois en 2021.

Membres	Collectivité
Michelle BURGAN	CC Mimizan
Marie Hélène BOUSQUET	CCGL
Patrick FRAGNEAU	CCGL
Jérôme CLAVE	CC Mimizan
Patrick SABIN	SEDHL
Poste à pourvoir	

Aucun candidat ne se présentant et le nombre de membres de la commission n'étant imposé ni par les textes, ni par les statuts du SIVOM, Eric SOULES propose que le nombre de membres de cette commission reste à 5.

Accord unanime.

Point n°11 : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Comme énoncé précédemment au point 5, il est nécessaire de désigner un nouveau membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en remplacement de Monsieur Richard CABANAC, non désigné par sa collectivité.

La CCSPL nécessite une composition complète.

Membres titulaires	Membres suppléants
Éric SOULES	
Jean-Jacques CAPDEPUY	Patrick FRAGNEAU
Nathalie BENQUET	Laure PINCE
Jérôme CLAVE	Poste à pourvoir
Ascension PONCHET	Marie-Hélène BOUSQUET

Adrien FERE se porte candidat.

Il est élu à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question n'étant posée, après signature du budget et de la liste de délibérations, Eric SOULES lève la séance à 19 h 12.

Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 11/04/2022
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Fiche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93